CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 19 juin 2025

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

Du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 19 juin 2025

Présidence : Monsieur Pedro Gaspar (vice-président)

Préavis n° 35/25 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil Général décide que :

Article 1 : Le taux d'imposition pour l'année 2026 est fixé à 71 °/o de l'impôt cantonal de base.
Article 2 : Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés
Article 3 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2025

CONSEIL GÉNÉRAL DE VALEYRES S/RANCES
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Le vice-président
Pedro Gaspar

La secrétaire
Catherine Fiaux